

Feuillet de Garantie

Bains seuls, douches et bases de douche	Garantie limitée de vingt (20) ans sur les pièces / un (1) an main-d'œuvre résultant d'un défaut de fabrication (<u>excluant</u> tout défaut pouvant être déclaré suite à une inspection visuelle et/ou un test d'égouttement des surfaces qui doivent être effectués avant l'installation finale du produit).
Systèmes Aéromassage et Super Aéromassage	Garantie limitée de vingt (20) ans pièces / un (1) an main-d'œuvre résultant d'un défaut de fabrication (<u>excluant</u> tout défaut pouvant être déclaré suite à une inspection visuelle et/ou un test d'égouttement des surfaces qui doivent être effectués avant l'installation finale du produit). 1 à 5 ans : Plomberie et jets, pièces uniquement. 1 à 10 ans : Souffleurs, pièces uniquement. 10 à 20 ans : Souffleurs, pièces uniquement au prorata de la valeur au détail
Contrôles électroniques	Garantie limitée de cinq (5) ans sur les pièces / un (1) an main-d'œuvre résultant d'un défaut de fabrication (<u>excluant</u> tout défaut pouvant être déclaré suite à une inspection visuelle et/ou un test d'égouttement des surfaces qui doivent être effectués avant l'installation finale du produit).
Finis spéciaux pour jupe de bain autoportant	Garantie limitée de un (1) an sur les pièces et main-d'œuvre ¹ résultant d'un défaut de fabrication (<u>excluant</u> tout défaut pouvant être déclaré suite à une inspection visuelle et/ou un test d'égouttement des surfaces qui doivent être effectués avant l'installation finale du produit).
Portes et écrans	Garantie limitée de dix (10) ans sur les pièces/ un (1) an main-d'œuvre ² résultant d'un défaut de fabrication (<u>excluant</u> tout défaut pouvant être déclaré suite à une inspection visuelle et/ou un test d'égouttement des surfaces qui doivent être effectués avant l'installation finale du produit).
Porte de douche EKO et finis noir mat et nickel brossé ¹	Garantie limitée de cinq (5) ans sur les pièces/ un (1) an main-d'œuvre ¹ résultant d'un défaut de fabrication (<u>excluant</u> tout défaut pouvant être déclaré suite à une inspection visuelle et/ou un test d'égouttement des surfaces qui doivent être effectués avant l'installation finale du produit).

GARANTIE LIMITÉE

¹ Garantie sur les finis spéciaux de tout genre sur usage normal seulement. Les égratignures et abrasion par friction ou frottement sont exclus de cette garantie. L'écaillement du fini sera couvert par la garantie.

² Les portes et écrans Oceania sont munis d'un traitement VISION CLAIRE. Ce traitement facilite l'entretien, mais requiert tout de même un entretien régulier. Ce traitement n'est pas couvert par la garantie limitée.

Cette garantie limitée s'adresse uniquement au propriétaire/utilisateur original pour un usage personnel domestique et elle débute à la date d'achat du produit. La garantie n'est pas transférable au propriétaire subséquent. Une preuve d'achat sera requise. Cette garantie s'applique exclusivement aux produits installés conformément aux guides d'installation de Oceania par un professionnel. **Un consentement écrit devra être signé par le client lors d'un appel de service. Ainsi, celui-ci s'engage à payer le réparateur si le problème est de nature autre qu'un défaut de fabrication.**

Bains Oceania pourra à son entière discrétion, réparer ou remplacer la pièce comportant un défaut de fabrication pour la durée de la garantie, et ce à compter de la date d'achat. Des frais de transport peuvent s'appliquer.

La main d'œuvre est couverte pendant un (1) an suivant la date d'achat par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur. Cette dernière se limite aux frais liés à la réparation ou au remplacement de la pièce défectueuse, excluant les frais encourus pour l'enlèvement et la réinstallation, les déplacements, les matériaux, la perte de temps ou de salaire, les autres frais, incidents ou dommages directs ou indirects de toute sorte. **Une inspection visuelle et un test d'écoulement des surfaces doivent obligatoirement être faits avant de finaliser l'installation du produit. Oceania se réserve le droit de refuser toute réclamation due à un défaut visuel ou à la rétention d'eau si le défaut n'est pas déclaré avant l'installation finale du produit.**

Dans tous les cas, Oceania ne peut être tenu responsable de tout montant excédant le prix d'achat du produit qui a été déboursé par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur. Des restrictions additionnelles s'appliquent aux utilisations commerciales.

RESTRICTIONS COMMERCIALES

En plus des conditions et restrictions mentionnées ci-dessus, la période de garantie relative à tout produit installé dans le cadre d'une application commerciale est de un (1) an à compter de la date d'achat originale par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé. Si le produit est utilisé en salle de montre, la période de garantie est d'un (1) an.

SERVICE

Pour se prévaloir du service en vertu de la présente garantie, veuillez communiquer avec Oceania soit par l'entremise de votre détaillant ou encore directement à nos bureaux au 1-877-332-4224, ou en écrivant à support@bainsoceania.com. Assurez-vous de pouvoir fournir toute l'information nécessaire concernant votre demande soit: description du problème et du produit, numéro de modèle, le fini, le numéro de série, la date d'achat, le nom du détaillant en plus de votre facture originale. Veuillez nous contacter pour toute autre information supplémentaire ou pour connaître un réparateur près de chez vous.

Cette garantie est offerte exclusivement en lieu et place de toute autre garantie, y compris les garanties de qualité marchande ou d'aptitude du produit pour une application particulière.

Ceci est la garantie originale écrite d'Oceania.

PORTÉE DE LA GARANTIE

La portée de la présente garantie ne s'étend qu'à l'acheteur/consommateur d'origine du produit de Bains Oceania lorsque celui-ci a été acheté au Canada ou aux États-Unis d'Amérique. Pour un produit livré par Bains Oceania au Canada, la garantie s'applique selon les termes et conditions du Canada, et dans la région spécifique où Oceania a effectué la livraison du produit. Il en est de même si un produit a été livré par Oceania aux États-Unis, la garantie s'applique selon les termes et conditions des États-Unis, et dans l'état spécifique où Oceania a effectué la livraison du produit. Le produit est couvert par la présente garantie pendant la période désignée tant qu'il est installé à son emplacement d'origine et appartenant à son propriétaire initial. Les systèmes thérapeutiques à air, de même que les contrôles électroniques sont couverts par une garantie de type décroissante, à compter de la date d'achat ; garantie complète, pièces et main-d'œuvre la première année, et les pièces seulement les années subséquentes, selon la durée de la garantie. Les pièces de remplacement, le cas échéant, sont expédiées au détaillant et le transport est aux frais du client.

LIMITATIONS DE LA GARANTIE

- Garantie un an sur toute installation commerciale ou industrielle.
- Canada-USA (120 Volts)
- Le produit doit être installé par un technicien qualifié.
- Garantie invalide si le produit n'a pas été installé adéquatement ou non conformément aux règlements des codes de bâtiment ou leurs réglementations.
- Garantie invalide si des modifications qui ont été faites au produit.
- Si le produit ne peut être réparé selon les normes Oceania, alors la responsabilité d'Oceania se limitera à toute réclamation d'une valeur égale au prix du produit identifié sur la facture à la date d'achat.
- La garantie ne s'applique que sur les composantes fournies par Bains Océania.
- La garantie ne couvre aucune dépense ou perte de jouissance autre que le coût de la composante défectueuse.
- Un accès adéquat aux composantes doit être fourni, les frais additionnels pour faire un accès ne sont pas couverts.
- Bains Oceania se garde le droit d'inspecter l'installation et/ou la défectuosité avant la réparation et de vérifier si l'installation est conforme. Dans le cas où Oceania ne pourrait avoir accès à l'installation ou que la méthode approuvée par Océania serait refusée par le propriétaire, alors ceci annulerait toute responsabilité d'Oceania et la garantie par le fait même.
- Le produit doit être vendue par un détaillant autorisé de Bains Oceania.
- Les fiches techniques qui prévalent sont celles sur le site internet.

INTERVENTIONS INVALIDANT LA GARANTIE

La présente garantie est déclarée nulle si votre bain de Bains Océania a été incorrectement installé ou en non-conformité avec les codes de bâtiment ou tout autre ordonnance, n'a pas de panneau d'accès permettant de faire des réparations, a fait l'objet de modifications, de dommages causés par l'usage abusif, de négligence, d'un mauvais entretien (voir le chapitre sur l'entretien de votre manuel d'installation), de chocs thermiques (flamme, cigarette, eau bouillante, etc.), de dommages subséquents à la livraison (coups, transport, manutention, etc.), d'une mauvaise utilisation, d'une corrosion chimique ou naturelle (taches provoquées par une eau ferreuse ou dure), de toute conversion électrique ou de tout ajout de dispositif d'assainissement ou de purification de l'eau ou de tout système de chauffage non approuvé qui contribuent à la défaillance d'une composante, à la défaillance de l'unité ou à l'existence d'un état d'utilisation non sécuritaire.

N'est pas couvert par cette garantie le placage de pièces apparentes ayant été détérioré par un agent chimique ou abrasif, de même que les pièces détériorées par des dépôts de minéraux ou autres matières. Vous référer à la section Entretien de votre manuel d'installation pour éviter de telles détériorations.

RENONCIATIONS

Bains Oceania ne peut être tenu responsable d'aucune perte de jouissance (utilisation) du bain et/ou de quelconque coût, dépense ou dommage et intérêt que ce soit, qu'ils soient directs ou indirects ; pouvant inclure, sans y être limité, l'enlèvement d'un podium de type permanent ou autre installation faite sur mesure. Toute garantie implicite doit être d'une durée égale à celle de la garantie qui s'applique, tel qu'énoncé dans le présent feuillet.

En aucun cas, Bains Oceania, ni aucun de ses représentants (détaillants / vendeurs) ne peuvent être tenus responsables de lésions à quelque personne que ce soit, ni dommages causés à quelque propriété que ce soit, quelle que soit la façon dont ils surviendraient. Étant donné que l'exclusion ou la limitation des dommages et intérêts directs ou indirects ne sont pas autorisés dans certaines provinces ou états américains, les restrictions ci-dessous peuvent ne pas s'appliquer.

RECOURS LÉGAUX

La présente garantie vous procure des droits légaux; vous pouvez par ailleurs disposer d'autres droits, qui varient d'une province à l'autre et d'un état à l'autre.